

## CONSULTATION ÉCRITE

### ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION

**PRENEZ AVIS** que le Comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance virtuelle le 3 mai 2021 afin de statuer, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), sur une demande ayant trait à la démolition de l'immeuble suivant :

- **0944, rue Charlevoix**

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et dans le respect des décrets ministériels portant sur les procédures autre que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Ainsi toute personne peut transmettre son opposition par écrit relativement à ces demandes de démolition jusqu'au **29 avril 2021** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal (Québec) H4C 2K4 ;
- en écrivant un courriel à l'adresse : [greffesud-ouest@montreal.ca](mailto:greffesud-ouest@montreal.ca) ;
- en complétant le formulaire sur le site : [montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest](http://montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest) .

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **29 avril 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant une opposition doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse de l'immeuble concerné doit également être mentionnée.

Fait à Montréal, le 14 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire